



# BELVEDERE

Dijon, le 10 novembre 2009

## **HOMOLOGATION DU PLAN DE SORTIE DE SAUVEGARDE**

Le Tribunal de Commerce de Dijon a homologué aujourd'hui 10 novembre 2009, le plan de sauvegarde présenté par la société BELVEDERE, ainsi que par ses filiales concernées.

Ce plan apporte une solution au litige provoqué pendant l'été 2008 par un groupe de prétendus créanciers qui voulait, manifestement, mettre la main sur les actifs de BELVEDERE.

Ce plan permet au Groupe BELVEDERE de consolider et de poursuivre son activité dans la sérénité tout en assurant le paiement des créanciers concernés par la procédure de sauvegarde.

BELVEDERE remercie en premier lieu l'ensemble de ses salariés, dont aucun n'a été licencié à cause de la procédure de sauvegarde, pour l'aide qu'ils ont apportée à l'élaboration et à l'aboutissement de ce plan.

BELVEDERE remercie également l'ensemble des partenaires, fournisseurs, clients et financiers de l'entreprise, pour la confiance qu'ils n'ont jamais cessé de manifester durant toute cette période.

Les dirigeants de BELVEDERE, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs, vont désormais pouvoir se consacrer exclusivement, et dans un esprit apaisé, à la réussite du plan de sauvegarde et au développement du Groupe.

---

Contact Belvédère, Jacques Rouvroy au +33 (0)3 80 22 93 83

Contact Actionnaires, Olivier Balva par mail à : [olivier@balva.net](mailto:olivier@balva.net)

Contact ALMEA : Murielle Plavis : 01 47 23 05 42